

Les relations ACP-UE après 2020: Vers une action extérieure de l'UE plus cohérente?

Présentation dans le cadre de la Journée d'études sur
"L'avenir des relations ACP/Union Européenne après Cotonou »
IRENEE, Nancy, 21 Mai 2015

Geert Laporte

Directeur adjoint, European Centre for Development Policy Management
(ECDPM)

PLAN DE L'EXPOSE

1. Le processus de préparation sur le Post Cotonou
2. La raison d'être de 1975 est-elle toujours valable en 2015 ?
3. Rôle du partenariat ACP-UE dans les enjeux mondiaux
4. Comment construire des partenariats « au-delà de l'aide » ?
5. Groupe ACP: Quelle image de marque ?
6. Comment faire moins mais mieux ?
7. Quelle place pour la relation ACP-UE dans l'action extérieure de l'UE ?
8. Comment aborder la question de l'avenir ACP-UE ?

2. LA RAISON D'ETRE DE 1975 EST-ELLE TOUJOURS VALABLE EN 2015 ?

- Sur papier: Modèle de partenariat Nord-Sud sophistiqué
- Cadre juridique
- Changements fondamentaux dans le monde, l'UE et les ACP
- Les divisions majeures Est-Ouest et Nord-Sud sont devenues floues.

3. ROLE DU PARTENARIAT ACP-UE DANS LES ENJEUX MONDIAUX ?

- Perte de vitesse durant les 2 dernières décennies
- Erosion du rôle politique: UA
- Commerce (APE): Communautés Economiques Régionales
- Acteurs non-étatiques: les configurations ACP ne mobilisent plus
- Pas d'avantage comparatif ACP-UE clair dans le monde actuel
- **Pertinence = démontrer la réelle valeur ajoutée en tant que cadre « politique »**



4. COMMENT CONSTRUIRE DES PARTENARIATS AU DELA DE L'AIDE?

- ACP-UE: partenariat Nord-Sud - transfert d'aide unilatérale
- Post 2015: gestion conjointe des défis mondiaux
- Mobilisation de nouvelles sources de financement
- Responsabilités partagées mais différenciées
- Différenciation: menace pour l'unité et la solidarité du groupe ACP ?
- Dépasser la dépendance bailleurs-bénéficiaires
- Qu'est ce que l'UE peut apporter à des pays « sortis » de l'aide?



6. COMMENT FAIRE MOINS MAIS MIEUX ?

- Réduire le mandat ACP et améliorer sa mise en œuvre
- Intérêts communs: économie bleue, biodiversité, changement climatique, pêche, ...
- Réseau de connaissances sur mise en œuvre des accords commerciaux (APE), obstacles non-tarifaires au commerce, tourisme, intégration régionale, ...
- Scénarios et rôles d'avenir inspiré par les ACP à Bruxelles
- Besoin d'ouvrir le débat dans les pays ACP et les organisations continentales (AU)



7. QUELLE PLACE POUR LA RELATION ACP-UE DANS L'ACTION EXTERIEURE DE L'UE?

- Traité de Lisbonne et SEAE: renforcer le rôle de l'UE sur la scène mondiale
- A la recherche de nouveaux alliés avec poids politique, économique et diplomatique (partenariats stratégiques)
- A la recherche de cohérence dans l'action extérieure



- Les ACP en tant que groupe ne semblent pas jouer un rôle clé au-delà des acteurs de développement (DEVCO).
- Mais certains pays ACP ont toujours un intérêt propre majeur.

8. COMMENT ABORDER LA QUESTION DE L'AVENIR ACP-UE?



- Processus autonome et isolé, sans lien avec les autres aspects de la politique extérieure de l'UE ?
- Garder Cotonou à tout prix, de peur de ne pas trouver une bonne alternative ?
- Intégrer le débat Apres Cotonou dans les réflexions stratégiques majeures ?

Simple adaptation, améliorer la mise en œuvre de Cotonou, ou fondamentalement reformuler le partenariat ACP-UE?